

TOULOUSE

AG2R LA MONDIALE

6, place Henry Russell CS 64412

31405 TOULOUSE

INVITATION PERSON- NELLE FORMATION

L'Audit social du
cédant et du repreneur



AG2R LA MONDIALE



L'AUDIT SOCIAL DU CEDANT- REPRENEUR

L'Audit social du cédant et du repreneur

Si l'accompagnement du dirigeant dans le cadre de la reprise ou cession de son entreprise nécessite un encadrement juridique, fiscal et patrimonial, la dimension sociale doit être abordée en interprofessionnalité.

FORMATION

Dans le cadre de son partenariat avec le CLUB EXPERT PATRIMOINE, AG2R LA MONDIALE tiendra en ses locaux une intervention ouverte à ses partenaires experts comptables sur le thème: **L'Audit social du cédant et du repreneur.**

La méthodologie de l'audit social du dirigeant et les analyses complémentaires qui en découlent :

Ces analyses complémentaires seront abordées sous forme d'exemples et cas tels que le rendement « charges - prestations sociales » et son optimisation.

L'intérêt de l'analyse du statut social et du cumul emploi-retraite dans le cadre des cessions - reprises d'entreprises sera démontré.

Un zoom particulier sera fait sur les conséquences du décès du dirigeant et les solutions envisageables mais aussi les conséquences à long terme d'une invalidité et des exonérations fiscales dans le cadre de la cession d'entreprise.

La dimension sociale dans le cadre de la « cession - reprise » offre des outils d'optimisation souvent très favorables. De nouveaux outils assuranciers tels que les contrats à annuités variables offrent

une alternative intéressante aux dirigeants cédants à quelques années de leur retraite, leur permettant d'améliorer cette dernière. Enfin une analyse fine des droits à pension dans chaque régime, couplée au choix d'un éventuel nouveau statut social s'imposeront dans le cas des dirigeants souhaitant poursuivre leur activité au-delà des 60 ans tout en ayant acquis leurs droits à taux plein dans les régimes de retraite de base.

En conclusion et dans tous les cas, il sera démontré qu'une analyse commune faite entre le juriste, le fiscaliste et le spécialiste de la protection sociale et patrimoniale, autour des motivations du dirigeant s'impose, afin de ne pas opposer le long terme au court terme et d'optimiser le patrimoine mais aussi de le protéger.

Cette intervention se tiendra Le

23 septembre 2010

de 14h00 à 18h00

**Dans les locaux d'AG2R LA
MONDIALE**
